

Temps partiels

Et articulation vie privée – vie professionnelle

Contexte général

Intensification des conflits entre les obligations professionnelles et les contraintes familiales :

- **Manque de temps**
- **Transformations des familles, de la main d'œuvre et de l'organisation du travail**

Malgré la reconnaissance et la mise en place de dispositifs visant, directement ou indirectement, à soutenir l'articulation vie privée – vie professionnelle

Contexte général

En Belgique, et plus largement en Europe, les politiques d'articulation entre la vie privée/familiale et la vie professionnelle sont principalement de trois ordres :

- congés pour des raisons familiales (congé de maternité, congé de paternité, congé parental, congé de soins pour proches gravement malades ou soins palliatifs ...) et des dispositifs de crédit-temps ou de pause carrière.
- les services d'accueil de la petite enfance
- l'organisation des temps de travail.

Ces formules restent insatisfaisantes pour la résolution de ces problèmes.

Congés pour des raisons familiales et des dispositifs de crédit-temps ou de pause carrière.

- les congés thématiques doivent être repensés en termes de durée, de rémunération et de genre.

les services d'accueil de la petite enfance

- Leur nombre est insuffisant
- Ils doivent être adaptés aux besoins des familles et de qualité
- Être accessibles tant que point de vue géographique que financier

Difficultés supplémentaires

Pour les travailleuses à temps partiels et variables

Au-delà de ces constats généraux

Les travailleuses à temps partiels et/ou variables peuvent être confrontées à des conflits famille travail supplémentaires :

Facteurs propres à l'emploi :

- nature du travail :
- nombre d'heures prestées par semaine :
- gestion de la remise des horaires par l'employeur
- distance entre le domicile et le lieu de travail ;

Facteurs propres aux travailleurs :

- situation familiale ;
- nombre et âge des enfants à charge ;
- heures d'ouverture des crèches, des écoles ;
- prise en charge d'une personne dépendante ;
- moyens de transport et mobilité ;
- engagement associatif ou politique ;
- engagement dans un parcours de formation.

Facteurs propres aux services :

- **Gestion spécifique :**

- Les travailleuses à temps partiels et/variables ont tendance à utiliser toutes les possibilités de conciliation mises à leur disposition :
 - Accueil vertical pour permettre l'arrivée tardive des enfants
 - Gestion des horaires des services plus lourde (en termes de disponibilité des places mais aussi au point de vue « personnes de référence » pour l'accueil des enfants)
- **Gestion des ressources humaines et d'entreprise**
 - Gestion spécifique des horaires « d'ouverture » ou de « fermeture » pour les travailleuses ou travailleurs ayant des enfants de moins de 12 ans
 - Accompagnement des équipes et réunions : charges mentales pour les travailleuses

Conclusion